

concours de dessin

organisé par l'Apel Sophie Barat

Révélez l'artiste qui est en vous !

en créant l'illustration
qui sera imprimée
sur la gourde 2020-2021 de Sophie Barat.

- Thème : Groupe Scolaire Sophie Barat
- Format portrait (vertical) ou carré
- Dimensions : A4 ou A5
- en couleurs
- Toutes techniques (y compris numérique)

A remettre avant le 5 mars 2021

soit au format papier à l'accueil de l'établissement,
soit par email à contact@apelsophiebarat.net

Une sélection sera ensuite soumise à vos votes
pour choisir l'illustration gagnante.

Tous les artistes de la sélection seront récompensés !

Alors à vos crayons - feutres - pinceaux - tablettes...
et laissez libre cours à votre créativité !

Formulaire de participation

Nom : Prénom :

Classe : Adresse E-mail :

Règlement

Article 1

L'Apel Sophie Barat organise un concours de dessin sur le thème suivant : **Le groupe scolaire Sophie Barat**
Créez l'illustration qui sera imprimée sur la gourde 2020-2021 de Sophie Barat

Article 2

Ce concours est ouvert à tous les collégiens et lycéens de l'établissement. La participation est gratuite et sans obligation. Un seul dessin par personne est autorisé.

Article 3

Chaque dessin doit être une création personnelle en couleurs et présenté sans signature ou signe distinctif. Le dessin doit être réalisé au format portrait - A5 minimum (14,8 x 21 cm) / A4 maximum (21x29,7 cm). Toutes les techniques sont acceptées, y compris le dessin numérique. Il devra être à plat, sans volume.

Article 4

Pour que leur dessin soit pris en compte, les participants doivent faire figurer dans le message d'accompagnement leur nom, prénom, classe et adresse e-mail. Attention : Ne rien écrire au dos du dessin. Le dessin et les informations doivent être envoyés avant le 05 mars 2021 par e-mail à l'adresse suivante : contact@apelsophiebarat.net ou déposés à l'accueil de l'établissement.

Article 5

Une sélection de dessins sera choisie par un jury puis soumise aux votes des élèves du secondaire pour désigner l'illustration gagnante.

Article 6

Le jury sera composé des membres de la commission festivités de l'Apel Sophie Barat.

Article 7

L'illustration gagnante sera imprimée sur la gourde 2020-2021 de Sophie Barat qui vous sera proposée à la vente. Les bénéficiaires permettront de financer vos projets de classe et d'établissement.

Article 8

TOUS les artistes de la sélection seront récompensés.

Article 9

En participant à ce concours, chaque auteur accepte de céder tout droit de reproduction sur leur dessin à l'Apel Sophie Barat. Du seul fait de leur participation au concours, les participants ou leurs responsables légaux s'ils sont mineurs, autorisent les organisateurs à reproduire et utiliser leurs dessins sans que cette utilisation puisse conférer aux participants un droit à rémunération ou avantage quelconque.

Article 10

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise.

Article 11

Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement. Tout participant mineur confirme avoir l'autorisation parentale ou de son responsable légal de participer à ce concours. Avant de lancer l'impression des gourdes, il sera demandé une autorisation explicite audit responsable.

Article 12

L'association Apel Sophie Barat se réserve le droit de modifier ou d'interrompre le concours à tout moment, si les circonstances l'exigent et sans justification. Elle se réserve également le droit de trancher souverainement toutes difficultés d'interprétation ou d'application du présent règlement.

Article 13

En application du Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (« Règlement Général sur la Protection des Données » ou « RGPD ») et de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (« Loi Informatique et Libertés »), les participants ainsi que leurs « tuteurs légaux », s'ils sont mineurs, disposent d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, de limitation, d'opposition de ses données, ou de retrait de son consentement dans les conditions et limites prévues par le RGPD.

Une personne peut exercer ses droits à tout moment en adressant un email à contact@apelsophiebarat.net ou en écrivant à l'adresse postale suivante :

Apel Sophie Barat
50 rue des Grillons
92290 Châtenay-Malabry

Fait à Châtenay-Malabry le 02 février 2021